

REGLEMENT PARTICULIER

EPREUVES CREUSOISES DE SOLEX ET DE MOBS

INTRODUCTION :

1. Se référer au règlement national des 50 cc à galet via le site de la CNS Moto UFOLEP - MOTO - Règlementation
2. Toute machine non conforme à la réglementation générale et aux fiches techniques ou jugée dangereuse sera systématiquement refusée.

ARTICLE 1 : L'épreuve d'envergure inter-régionale, est labellisée par l'Ufolep Creuse. Elle comporte les catégories « origine », « origine améliorée », « promotion », « prototype » et « super prototype », « électrique », et « mob de production »

ARTICLE 2 : La course est disputée sur un circuit de 2600 mètres, à partir du « virage du monument » empruntant les routes départementales et communales larges de 3 à 6 mètres (voir plan).

Nombre d'équipages maximum : 60

ARTICLE 3 :

- 2 ou 3 pilotes par machines, équipages masculins, féminins, ou mixtes.
- Pilotes de 14 à 18 ans munis du CASM,
- Pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire (pour les anciens licenciés) et du CASM pour tout nouveau licencié.
- Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course.
- En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course (**sous peine d'exclusion immédiate de la course**).

- 1 mécaniciens seront autorisés par équipage.

- Chaque équipe disposera d'un stand mécanique numéroté (3 m de façade x 3 m de profondeur) et doit impérativement respecter l'emplacement qui lui a été attribué par l'organisateur . Un plan est à l'affichage à l'entrée du parc coureurs. S'il y a un problème pour cet emplacement : à voir avec l'organisateur (**sous peine d'exclusion immédiate**)

- Dans les stands, obligation d'un tapis absorbant (style moquette) sous toutes les machines pendant les pauses mécaniques et les ravitaillements (**sous peine d'exclusion immédiate**).

- Les opérations mécaniques seront **obligatoirement** faites au stand par les mécaniciens, ainsi que le ravitaillement en carburant (avec des récipients adaptés , 10 litres maximum) **moteur arrêté impérativement** (**sous peine d'exclusion immédiate**).

- Sur le circuit, seuls les petits dépannages et autorisation du changement d'une roue (en cas de crevaison) pourront être effectués **par le pilote en cause, sans aucune aide**, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents (**sous peine d'exclusion immédiate**).

ARTICLE 4 : Contrôle des équipements,

Les équipements, conformes au règlement national, ainsi que l'extincteur (pointé au numéro de l'équipage) sera contrôlé dans les stands (**aucun pilote ne prendra le départ des essais sans avoir été contrôlé**).

ARTICLE 5 : Contrôle des numéros,

- une plaque avant frontale, hauteur du chiffre 14 cm minimum ; épaisseur du trait 2 cm ; chiffres visibles, pas d'effets de style pour la lecture.
- deux plaques latérales à l'aplomb de la roue arrière.

Sans respect de cette réglementation, l'équipage sera exclu de la course lors du contrôle technique et sans remboursement de l'engagement.

Les concurrents recevront leurs numéros avant épreuve en fonction de l'ordre d'inscription. Les engagements seront clos dès que le nombre d'équipage sera atteint. Les numéros devront être normalisés :

- ORIGINE : numéros noirs sur fond blanc
- ORIGINE AMELIOREE : numéros blanc sur fond bleu
- PROMOTION : numéros noirs sur fond jaune
- PROTOTYPE : numéros blancs sur fond noir
- SUPER PROTOTYPE : numéros blancs sur fond rouge
- ELECTRIQUE : numéros blancs sur fond vert
- MOB PRODUCTION : numéros rouge sur fond vert

ARTICLE 6 : Signaux à respecter obligatoirement sous peine de pénalités et de disqualification :



NATIONAL : départ

ROUGE : arrêt immédiat

VERT : voie libre

JAUNE : danger (chute, piéton...) RALENTIR

JAUNE avec des BANDES VERTICALES : ROUGES changement d'adhérence

BLEU : vous allez être doublé, laisser le passage

NOIR avec un NUMERO COULEUR : arrêt de celui-ci

BLANC : ambulance ou safety car sur le circuit interdiction de dépasser

BLANC et NOIR à DAMIER : fin de course, arrêt.

ARTICLE 7 : Réclamations,

Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course accompagnée d'une caution de **100 €** qui lui sera remboursée si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

ARTICLE 8 : Planning de l'épreuve

- ✓ Contrôles administratifs : ...7H30.
- ✓ Contrôle équipements pilotes dans les stands / au contrôle technique : 8H00
- ✓ Contrôle technique (Chaque machine sera accompagnée d'un pilote, d'un mécanicien, et du deuxième moteur) : 8H00
- ✓ Essais officiels chronométrés sur circuit fermé : 10H00.
- ✓ Mise en grille de départ : 11H45

ARTICLE 9 : TEMPS DE ROULAGE

Sera autorisé pendant toute la durée de l'épreuve un temps de roulage maximal de 1 H00 avec une tolérance de +/- 10 mn.

ARTICLE 10 : La remise des récompenses se fera vers 18H30

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un trophée.

ARTICLE 11 :

- **DEPART DE LA COURSE : le 06/07/2024 à 12H00**
- **FIN DE L'EPREUVE : le 06/07/2024 à 18H00**

Le temps sera pris sur le premier de l'épreuve. Les autres concurrents devront achever le tour commencé, afin de départager au sprint, si nécessaire, deux concurrents à égalité de distance.

ARTICLE 12 :

- Aucune assistance mécanique ne pourra être apportée au pilote hors du stand, sous peine de disqualification en cas de récidive (**Sauf autorisation du Directeur de course**).
- En cas d'avaries mécaniques ou autres, le pilote devra rejoindre son stand dans le sens de la course, en empruntant la totalité du circuit, avec son équipement complet (casque sur la tête et attaché, gants mis) et ce, **sous peine d'exclusion immédiate de la course**.
- La bombe de réparation, en cas de crevaison, sera tolérée (à condition qu'elle soit présentée au contrôle technique bien arrimée au cadre).
- Des contrôles techniques seront pratiqués de façons aléatoires dans l'enceinte des stands durant la course allant d'un contrôle visuel jusqu'au démontage complet du ou des moteurs pendant l'épreuve (seulement à l'initiative propre du des directeur(s) de course et accompagné d'un directeur technique ou plus) en contrepartie du temps d'arrêt des tours sont rétribués (selon la règle de la moyenne au tour entre le départ et l'heure précise de contrôle) pour le moteur se trouvant sur la machine. En cas de 2ème moteur celui-ci peut être ouvert en lieu et place du stand mécanique du team et cela sans contrepartie de temps. Le ou les directeurs de course se chargeront de transmettre au chronométrage le nombre de tours rétribués.
- Les machines des 4 premiers de chaque catégorie devront se présenter au parc fermé.

ARTICLE 13 : PENALITES

Pour les motifs suivants pouvant aller d'une sanction de temps, à une sanction de tours, voire l'exclusion immédiate de l'épreuve :

- Entrée au stand non signalée
- Vitesse excessive dans la zone des stands
- Chaque pilote est responsable de ces accompagnateurs (Rappel : interdiction du public dans les stands, interdiction des poussettes et des animaux même tenus en laisse...)
- Interdiction de fumer, de consommer des stupéfiants, de boire de l'alcool dans les stands
- Position de conduite dangereuse et comportements antisportifs (pieds sortis, trajectoire, attitudes et gestes déplacés...)
- Obligation du port du gilet jaune, de jour, pour les débutants.
- Défaut d'échappement

- Fuite d'essence notamment par la prise d'air du réservoir
- Transport par le pilote de bouteille en verre ou de bidon de carburant
- Rouler avec les bras découverts
- Non-respect des signaux par drapeaux et notamment tous les défauts signalés par les commissaires et le directeur de course
- Equipements pilote non-conforme à la réglementation en vigueur
- Manque de respect aux officiels
- Changement de roue sur le circuit par un autre pilote que celui qui roule, ou par un mécanicien.

EXCLUSION IMMEDIATE :

- Changement de pilote par un pilote non repéré.
- Refus de démontage

Veronique Michonowski



UFOLEP 23
12 rue de Londres
23000 GUERET
tél. 05 44 30 07 96 - 06 12 69 65 11
ufolep23@wanadoo.fr